
BUENOS AIRES – Session du GAC de l'après-midi
Dimanche 21 juin 2015 – 14h00 à 18h00
ICANN – Buenos Aires, Argentine

THOMAS SCHNEIDER : Bienvenus. Il est 14h08. Nous croyons qu'il y a une réunion très intéressante du groupe de travail sur les régions qui n'ont pas le service approprié, alors il y en a certains qui ne sont pas encore revenus dans cette salle.

Mais nous avons maintenant une réunion avec des gens importants. James et Patrik du SSAC, qui connaissent un grand nombre de questions, et ils nous avancent le débat du modèle de la responsabilité. Et le SSAC a pris la décision que sans préjuger de ce qui aurait été discuté ici, il serait intéressant pour nous en ce moment de partager leur réflexion et le raisonnement qui les a amenés à cette décision. L'analyse de la question du renforcement du pouvoir de la communauté. Ils ne sont pas là pour ça. On essaye normalement d'avoir un échange avec eux tout au long des réunions sur les questions les plus techniques ayant trait à la stabilité et la sécurité. Mais aussi, dans ce cas, ils peuvent nous donner des informations sur ce qu'ils considèrent que les gouvernements devraient connaître. Une des idées en particulier était d'avoir un échange avec eux pour aborder la question de leur évaluation, pour parler de leur évaluation des discussions sur la transition de l'IANA.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons peu de temps, mais nous espérons bien qu'on pourra en profiter au maximum. On va donc leur céder la parole. Merci.

PATRIK FALTSTROM :

Merci. Je suis le président du SSAC, et avec Jim qui est le vice-président du SSAC, nous allons essayer de vous faire connaître ces questions qui sont très intéressantes.

Prochaine diapo s'il vous plait. Je voudrais commencer en expliquant pour ceux qui ne connaissent pas le SSAC, que nous sommes un comité consultatif comme le GAC, on est 35 membres. Nous sommes nommés par le conseil d'administration de l'ICANN, et notre charte est quelque chose d'important à considérer lorsqu'on parlera de notre communauté. Notre tâche est de donner notre avis à notre communauté et au conseil d'administration de l'ICANN pour les questions concernant la sécurité, l'intégrité de l'allocation de noms et d'adresses internet et les systèmes connexes. Voilà ce que dit notre charte, et c'est ce que nous faisons.

Nous avons fait différentes publications. On en a 71 depuis 2002. Le processus utilisé est tel que l'on a créé un groupe de travail internet qui fait des recherches et qui rédige des documents. Et le SSAC dans son ensemble révisé et approuve ces rapports qui sont dans la suite publiés.

De ces trois publications les plus récentes, il y en a deux qui sont liées à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, à savoir le numéro 69, qui concerne le maintien de la sécurité et de la stabilité des fonctions IANA tout au long de la transition de la supervision. Ce

document a été publié le 10 décembre 2014. Je vais vous en parler très brièvement.

Puis il y a eu le numéro 70 qui a été publié plus tard, et il aborde les TLD et les politiques liées aux TLD. Ces politiques sont acceptées et mises en œuvre dans les navigateurs et aussi dans d'autres programmes informatiques.

Et il y a le numéro 71 du 8 juin qui envisage notre commentaire sur la proposition du groupe de travail intercommunautaire sur l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN. Voici notre réponse pendant la première période de consultation publique ouverte par rapport au processus de responsabilité.

Nous allons essayer d'avancer un peu dans notre présentation. On va sauter quelques diapos. C'est quel numéro de diapo ? La 16. Merci.

Nous passons directement à nos commentaires sur la proposition sur la responsabilité. Encore une fois, la charte nous indique de donner notre avis à la communauté et au conseil d'administration sur les questions liées à la sécurité, à l'intégrité des systèmes d'allocation d'adresses et de noms d'Internet. Nous avons conclu que tout au long des années, nous n'avons aucune position spécifique pour notre conseil, mais que ceux qui lisent notre conseil peuvent déterminer ou décider de prendre en compte ou pas notre avis en fonction des mérites de ce conseil et ainsi les parties concernées vont évaluer notre collaboration. En quelques sortes, c'est un peu spécial par rapport à la relation que nous avons avec le conseil, mais je vais en parler plus tard.

Nous disons maintenant qu'il n'y a pas de commentaires sur le fait si on souhaite avoir une structure juridique ou pas pour obliger l'ICANN et le conseil à répondre à l'avis du SSAC. Cela a trait à la manière dont le modèle de composition des SO et AC, voir la manière dont cela opère sur la stabilité, et aborder des questions plus complexes.

On a signalé ici qu'étant donné l'engagement numéro 1 proposé de prendre les questions de sécurité et de stabilité, je ne me souviens pas exactement les mots, mais c'est un nouvel engagement, un engagement que l'ICANN doit respecter.

Nous espérons que la communauté adopte une structure organisationnelle reconnaissant le rôle et l'importance de ce genre de conseils d'experts de haute qualité sur la question concernant la sécurité, la stabilité. Nous voyons nous-mêmes avec une charte qui nous permet de donner cet avis au conseil et à la communauté.

La recommandation de l'ARTT nous dit que cet avis formel des comités consultatifs doit être pris en compte par le conseil de l'ICANN. Cela est aussi mentionné dans la proposition du CCWG responsabilité. A savoir que cette recommandation de l'ARTT doit être mise en place avant la transition.

D'une certaine manière, on établit un lien avec ces structures, avec cette ligne pointillée entre notre charte pour donner l'avis au conseil d'administration, et faire en sorte que le conseil tienne compte de cet avis, et qu'il décide de le mettre en place.

Là, on voit que nous avons un rôle à jouer. Comme vous l'avez vu dans la diapo précédente, notre structure en réalité n'opère pas d'une

manière conçue pour participer d'autres fonctions proposées quant à la responsabilité où l'on suggère de participer dans les organisations de soutien et les comités consultatifs. Voilà les fondements qu'il y a derrière ça.

Vous avez des questions ?

THOMAS SCHNEIDER :

Merci Patrik. Je crois qu'il y a des éléments qui sont très intéressants dans cette présentation. N'hésitez pas à poser des GAC, c'est aux membres du GAC que je parle.

On peut parler aussi des attentes. Il y a certains éléments qui ont trait plutôt au rôle que nous devrions jouer dans ce comité. Il y a des questions qui sont peut-être similaires, des questions que nous nous posons nous-mêmes au sein de notre comité.

IRAN :

Merci Patrik. Pouvez-vous confirmer ce que j'ai compris par rapport au fait que le SSAC n'est pas intéressé aux 6 ou 7 domaines d'autonomisation de la communauté, ou des mécanismes de révision indépendante. J'ai bien compris ? Vous n'êtes pas intéressés à ces aspects ?

PATRIK FALTSTROM :

Nous nous réservons notre révision pour prendre cette décision-là. Il faut signaler que tel que le SSAC opère à ce jour, il n'est pas conçu pour participer à ce genre de construction. Voilà ce que nous avons transmis.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Il y a d'autres questions ou commentaires.

IRAN : C'est une question liée à cela. Si le SSAC n'est pas conçu pour prendre des actions ou participer dans ces différents aspects, si une autre organisation de soutien ou comité consultatif, je ne parle pas du GAC, on le laisse de côté. Mais si un autre organisme décide de participer, qu'est-ce que le SSAC pense ? Qu'il devra être séparé ? Ou cela ne vous inquiète s'il participe ou ne participe pas ? Votre intérêt sera observé et respecté. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Nous n'avons pas pris cette décision. Ce que nous disons, c'est que si nous devons participer dans n'importe laquelle de ces pistes de travail, il nous faut modifier notre manière d'agir. C'est ce que nous disons. Mais nous disons aussi que pour pouvoir respecter notre charte actuelle et pour garantir que la sécurité et la stabilité des identificateurs soient prises en compte, pour le moment, nous ne nous voyons pas avec le besoin de participer à ces pistes de travail.

Pourquoi ? Parce que nous avons notre charte, et aussi l'engagement numéro 1 de l'ICANN, à savoir tenir compte de la sécurité et la stabilité, avec la proposition disant que le conseil doit prendre en compte l'avis des comités consultatifs.

Ici, il y a une connexion, et on dit que le conseil doit prendre en compte notre avis à nous, et cela est lié à cet engagement sur la sécurité et la stabilité. Là on est couverts.

Voilà la tâche que nous faisons.

THOMAS SCHNEIDER : Il est probable que ce soit une différence importante entre le SSAC et le GAC. Votre mandat est très précis et limité, alors que le mandat du GAC, du point de vue des différentes questions est bien plus vaste parce que l'on suppose que nous devrions pouvoir donner notre avis sur les questions liées aux politiques publiques. Ce qui est bien plus complexe. Cela ne veut pas dire que je pense que vous n'avez pas de complexité dans votre travail.

Peut-être pourrions-nous approfondir un peu la première puce que nous voyons affichée à l'écran. Vous vous attendez à ce qu'une structure future reconnaisse votre rôle et vous voulez vous assurer que vous pourrez exercer votre fonction. C'est quelque chose où il peut y avoir des similitudes entre les deux.

Qu'est-ce que ça veut dire si vous espérez pouvoir jouer votre rôle ? Ça veut dire que si vous êtes en dehors de la structure vous avez les possibilités de donner votre avis, et vous aurez les mêmes attentes que votre avis soit pris en compte ? Ce serait intéressant de connaître votre opinion là-dessus.

PATRIK FALTSTROM : En premier lieu, oui, c'est l'interprétation correcte de cet énoncé. Pour toutes les personnes intéressées, ce que nous disons, c'est qu'ils ne doivent pas seulement voir les diapos, mais tout le document, parce qu'on y explique tous les antécédents. Ceci n'est qu'un résumé. Mais oui, c'est correct ce que vous dites.

Par exemple, comme je l'ai déjà dit, l'exigence que le conseil tienne compte de notre avis sur la sécurité et la stabilité, tout cela est très important pour nous. Cela nous permet de continuer notre opération de la manière dont nous le faisons. Par exemple, la manière dont on est constitués en vertu des statuts constitutifs de l'ICANN, et cela a trait à la modalité avec laquelle nous travaillons aujourd'hui.

THOMAS SCHNEIDER : La Norvège.

NORVEGE : Merci M. le Président. Merci le SSAC. Pour l'information.

Je voudrais avoir une précision. Vous avez dit spécifiquement, ce que vous avez mentionné au CCWG, et considérez-vous que ce groupe ait un plus grand impact sur les questions de la sécurité et la stabilité par rapport à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA.

Ma question est la suivante : n'avez-vous pas l'intention de faire des commentaires à la proposition du CWG ? C'est ce que je voudrais préciser.

PATRIK FALTSTROM : Non, nous avons aussi des commentaires à faire là-dessus. Pour ce qui est du CWG, à son travail comme une des organisations membres, nous devons répondre au plus tard jeudi.

Nous avons évalué dans le document SAC 67, nous avons décrit ce que la fonction IANA fait. Alors que dans le SAC 68 nous disons ce qui est couvert par le contrat IANA. Et dans le SAC 69 on a rédigé une série de

recommandations sur ce que les communautés opérationnelles devraient considérer pour s'assurer que leur proposition respecte les exigences du SSAC en termes de sécurité et de stabilité.

Ce que nous avons fait, ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui, vous savez que ceci n'est pas si simple que ça. Il faut prendre le SAC 69 et comparer nos recommandations de ce document avec la proposition du CWG sur les noms. C'est une tâche en cours, on est en train d'analyser la question, et nous allons répondre, s'il n'y a rien qui se passe, au plus tard jeudi. Parce que nous savons qu'il y a beaucoup d'organisations et de groupes, y compris le GAC, qui peuvent être intéressés par ces résultats. Donc nous espérons bien pouvoir donner une réponse mercredi, si vous voulez tenir compte de cette date. Vous aurez comme ça un jour pour lire le document.

Au SSAC, on a discuté de la question mardi dans une de nos réunions en personne à huit clos, et voilà la raison pour laquelle je ne peux pas vous dire le résultat de l'évaluation, parce que c'est justement en cours de développement, mais nous espérons pouvoir vous présenter ces conclusions dans quelques jours.

Dans le SAC 69, il y a l'exigence où nous demandons aux communautés opérationnelles de tenir compte spécifiquement des aspects de la proposition du CWG de noms pour satisfaire toutes les exigences de stabilité et d'intégrité.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Mercredi après-midi, on va avoir trois heures pour rédiger le communiqué et lire la proposition.

PATRIK FALTSTROM : Oui, alors lisez le SAC 69 et là vous verrez qu'il y a 7 recommandations très spécifiques que nous avons demandées. Je crois que cela vous aidera à avoir une idée pour savoir où nous en sommes, et par la suite nous allons donner le rapport.

THOMAS SCHNEIDER : OK. Alors avec le SAC 69 on pourra avoir des réponses et les comparer avec la proposition.

Quelque chose à dire l'Iran ?

IRAN : Oui, j'ai une confirmation de la part de Patrik. Je crois que vous avez dit que la recommandation que vous faites c'est que peu importe la structure adoptée, vous considérez ou vous donnez des instructions au conseil d'administration de continuer à respecter l'avis du GAC comme avant. Ça je l'ai bien compris. Mais votre conseil est basé sur le consensus ? Ou pas ? Je pose la question à cause de la similitude du SSAC et du GAC. Parce qu'il y a le principe 47 qui parle de consensus au sein du GAC. On dit aussi que moi en tant que participant, le GAC peut considérer de modifier cet examen, exercice de simulation de crise, et je me demande ce que le GAC devrait faire.

PATRIK FALTSTROM : Pour répondre à votre question, je pourrais répondre à une question que vous n'avez pas posée en réalité.

Nous croyons que la recommandation de l'ATRT, le conseil d'administration doit prendre le conseil formel des comités

consultatifs, doit prendre en compte cet avis. Nous croyons que cela est important, et nous savons que nous travaillons activement pour faire le suivi et que l'ICANN puisse aussi faire le suivi. Tenir compte de cela pour nous, et j'imagine que pour vous aussi. C'est la capacité du conseil d'administration de prendre une décision différente, de ne pas suivre l'avis, mais tenir compte de l'avis et expliquer pourquoi ils ne le respectent pas. Il y a des choses qu'on ne connaît pas etc. Mais notre avis doit être pris en compte, et c'est ça qui est important.

Deuxième point, il a trait à la manière dont nous au sein du SSAC, on arrive au consensus. Il y a le groupe interne qui élabore le document, puis nous vérifions au sein du SSAC si le document parvient à un consensus ou pas. Dans le document, nous donnons la capacité pour que les membres individuels de SSAC qui en donnent pas leur soutien au document, que ces membres aient la capacité d'ajouter un désaccord. Si on n'atteint pas le consensus, quelqu'un va le dire. Tout ceux liront le SAC pourront voir s'il y a un membre individuel du SSAC qui a eu une idée opposée ou contradictoire et qu'il l'a manifestée.

C'est aussi de l'information pour les personnes qui lisent le document, y compris le conseil d'administration. C'est une manière aussi d'évaluer la manière d'interpréter et de prendre en compte ce document.

Pour les documents spécifiques ayant trait à la transition des fonctions IANA, moi en tant que président, à titre personnel, j'ai décidé qu'il fallait avoir des exigences plus élevées au sein du SSAC pour arriver à un consensus complet. Jusqu'ici, ça a marché. On va voir

comment ça se passe avec le document qu'on est en train de discuter.
Mais maintenant, nous acceptons le consensus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de votre précision. Le Royaume-Uni puis l'Espagne.

ROYAUME-UNI : Merci Patrik de nous avoir présenté cette mise à jour et de nous avoir expliqué la position du SSAC en ce qui concerne le processus de transition de l'IANA.

Je veux préciser en premier lieu que l'ATRT 2 a indiqué l'avis formel dans les deux situations. Ils ont dit que le conseil d'administration leur avait demandé leur avis vous avez cela, et on avait demandé cela à la communauté, mais je suppose en même temps qu'on l'avait fait avec le conseil d'administration. Première question.

Pour la deuxième question, si nous arrivons à la date du mercredi, et vous voyez qu'il y a une défaillance par rapport à la mise en œuvre du SAC 69, quel processus va-t-on mettre en place ? Est-ce qu'il y aura un report, un retard ? Je ne veux pas avoir l'air d'être négatif, mais je voudrais savoir ce que vous avez prévu si la situation se présente.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Je vais commencer par la deuxième question. Comme nous travaillons sur la sécurité et la stabilité, nous avons un plan B. Nous avons réfléchi à ce scénario que vous venez de présenter. Mais ce dont il faut se rappeler quand on parle de cette question, c'est les modalités de

fonctionnement du groupe intercommunautaire comme celui-ci, qui a déjà présenté sa proposition. Faire des commentaires sur les contenus, c'est quelque chose que nous avons déjà fait.

Il y a une question qu'on pose aux organisations membres, et cela apparaît dans la charte du CWG de nommage, cette question est là. La réponse à la question qui est dans la charte du CWG de nommage, est celle à laquelle il faut répondre avant jeudi.

Nous, en tant qu'organisation membre, nous allons adopter la proposition, et il y a d'autres points à considérer. Notre interprétation à cet égard est la suivante : nous pouvons adopter, faire des commentaires tant que nous n'introduisons pas de modifications significatives au document, et sans porter atteinte à d'autres choses qui sont faites, qui sont tout à fait incorrectes.

Nous avons déjà fait nos commentaires dans le rapport, et on suppose que le rapport fait partie du résultat d'un consensus. Et nous, en tant qu'organisation membre, nous avons soutenu cela.

Ce que l'on voit maintenant, il faut se demander si vous croyez qu'on a bien fait le travail, au lieu de se demander si on est satisfaits du contenu. Parce que nous croyons que dans certains cas nous allons être d'accord sur le contenu, et dans d'autres cas, on tiendra compte de ce que nous disons et parfois pas.

Dans le CWG par exemple, dans certains cas nous avons été avec la majorité, dans d'autres nous avons voté minorité. Voilà ce à quoi il faut répondre, et savoir la question qui est posée dans la charte du CWG des noms.

Quant à la première question liée au conseil d'administration. Pour nos rapports, il se peut que nous choisissons un thème ou bien qu'on nous pose des questions. On nous a posé des questions au sein du GAC, et nous avons présenté notre rapport. Quel que soit le début de la rédaction de ce rapport nous émettons des recommandations pour les différentes parties pour qu'elles puissent agir. Et on peut inclure des recommandations pour le conseil d'administration pour faire quelque chose dans ce rapport.

Là vous avez raison, nous pouvons présenter nos recommandations au conseil d'administration, quel que soit le début de la production du document.

THOMAS SCHNEIDER : L'Espagne. Nous allons essayer d'être synthétique. Je demande à l'Espagne de prendre la parole.

ESPAGNE : Merci. Je voudrais savoir si le comité consultatif sur la sécurité et la stabilité a une opinion sur les propositions de l'IETF sur les protocoles. Ainsi que sur la proposition des RIR, sur les adresses IP.

PATRIK FALTSTROM : Nous n'avons pas encore fait d'évaluation de ces propositions en comparaison avec le SAC 69, même si ce rapport est adressé à toutes les communautés opérationnelles comme je l'ai dit tout à l'heure, nous évaluons la proposition du CWG de nommage.

La réponse à votre question est non. Nous n'avons pas analysé cela. Si nous allons le faire ou pas, je pourrais vous le dire dans l'avenir, je ne peux pas y répondre maintenant.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Il y a l'Organisation des Etats Américains.

OEA : C'est une question semblable à celle de l'Espagne. Si on réfléchit sur les normes en vigueur pour tenir compte de vos avis et pour qu'ensuite on se demande pourquoi on n'a pas tenu compte de cela. Est-ce que quelqu'un aurait un registre de ces documents, ou de ces nouvelles positions liées à ces sections ? Parce qu'il me semble que tout cela concerne la transition et les modifications. Est-ce que quelqu'un a enregistré tout cela pour savoir s'il y a une ligne qui se maintient par rapport aux modifications qui ont été faites sur le SAC 69 ?

PATRIK FALTSTROM : Nous, au sein du SSAC, nous essayons d'enregistrer tout cela dans la mesure du possible comme le font toutes les autres SO et AC.

Deuxièmement, comme nous l'avons entendu dire sur l'ICG, le CCWG, lorsque le CCWG aura élaboré le rapport final, l'ICG demandera au CWG de voir si le CCWG a respecté toutes les exigences qui lui ont été imposées.

Nous espérons nous aussi au sein du sac de résoudre une partie du problème. Mais si le CWG dit que l'on n'a pas bien géré dans le rapport ce qui devait être géré, nous devons voir s'il y a des différences entre les deux propositions ou pas. Mais la plupart du travail doit se faire à l'intérieur de ce processus auquel nous participons tous.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L'Iran.

IRAN : Je voudrais faire un commentaire adressé à l'Espagne. Je ne crois pas que les organisations de soutien ou les comités consultatifs aient reçu la demande d'une entité pour faire des commentaires sur les propositions de l'IETF et des RIR. Je crois que l'ICG doit parler avec eux. Mais pas le reste des organisations ou des comités.

Et je dis à Patrik, vous avez mentionné le CCWG, vous avez dit que suivant la réunion ou la conformité avec les exigences mentionnées dans le CWG domaine 5 concernant la responsabilité, on dit dans le CWG qu'à l'heure actuelle vous ne pourrez pas dire quelle est la situation.

Ma question est la suivante : la réponse sera liée à une qualification qui était mentionnée ou pas ?

PATRIK FALTSTROM : C'est une question à laquelle je ne peux pas répondre parce que ensemble n'avons pas encore évalué cela. Mais tenons compte de la charte du CWG des nommages et la manière de fonctionner des

groupes intercommunautaires. Je pense que l'on peut trouver une réponse à cette condition. Je ne peux pas le dire à ce moment précis, mais mercredi ou jeudi je pense qu'il pourra y avoir une réponse.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, ça a été très utile pour nous. Il y a eu beaucoup de problèmes qui ont été soulevés, et cela va nous aider à réfléchir. Nous vous remercions d'être venu, et nous espérons pouvoir continuer à nous entretenir avec vous dans l'avenir.

PATRIK FALTSTROM : Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Nous allons maintenant prendre le point 10 qui n'est pas en soi un point, mais qui nous permet de poursuivre notre délibération et notre travail concernant la transition et la responsabilité.

D'après ce que je comprends, le travail sur la transition a déjà commencé, dirigé par Lise, et une partie du travail du secrétariat a été fait. Je vais donc consacrer plus longtemps pour voir ce qui arrive quant à la responsabilité si vous êtes d'accord.

La séance est ouverte pour écouter les commentaires et questions sur ce dont nous avons parlé ce matin avant le déjeuner. Je ne sais pas qui voudrait commencer ce débat. L'Iran.

IRAN : Vous parlez du CCWG ou du CWG ? Celui du nommage ou celui de l'amélioration de la responsabilité ?

THOMAS SCHNEIDER : Je pensais que l'on parlait, mais c'est vrai que c'est confus. Ma proposition est de parler du travail du CCWG. Parce qu'il me semble que c'est ce qu'il y a de moins défini en ce moment. Il y a eu des échanges ce matin, et nous pouvons peut-être tenir compte de ce que nous avons entendu ce matin. Et ce que j'ai entendu dans la réflexion du SSAC, c'est que eux savent clairement quelle est leur fonction ou leur rôle. Il y a un consensus sur la fonction et le rôle qu'ils jouent. C'est de là que les réflexions se produisent.

Il me semble qu'au sein du GAC, les choses sont un peu plus complexes sur le rôle que jouent les gouvernements sur les attentes qui sont exprimées. Quelle que soit la structure adoptée, eux ils vont pouvoir jouer leur rôle dans le système. Et je crois que cela est valable pour nous aussi. Nous supposons ou espérons que les gouvernements dans le prochain système pourront jouer leur rôle. Ils pourront peut-être nous aider à mieux comprendre le comment ou tout autre aspect dont nous aurions besoin pour pouvoir jouer notre rôle.

Nous devrions aussi parler du rôle que nous jouons mais je ne pense pas que nous aurions suffisamment de temps avec ces 20 minutes. Ce que je voudrais, c'est que nous débattions encore de ceci après le déjeuner.

Les Pays-Bas maintenant prennent la parole.

PAYS-BAS : Merci M. le Président. Je pense qu'il y a quelque chose que nous pourrions considérer du point de vue du GAC si nous avons le même

type de rapport. Je me suis rendu compte que le SSAC attend que la communauté adopte sa structure organisationnelle qui reconnaît le rôle et l'importance de l'avis de ce comité. C'est une manière générale de présenter les choses, mais je crois qu'elle est fondamentale.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci les Pays-Bas. D'abord l'Iran, puis le Royaume-Uni.

IRAN : Non, je peux céder la parole au Royaume-Uni. Merci.

A l'heure actuelle, nous avons l'affirmation d'engagement. C'est un contrat entre la NTIA et l'ICANN basé sur les conditions et les critères de la NTIA. Une fois que cela aura été transféré à la communauté multipartite mondiale, les choses seront exactement les mêmes. Nous avons présenté ça au CCWG. Nous devons analyser soigneusement toutes les dispositions de l'affirmation d'engagement et voir laquelle sera maintenue et laquelle ne le sera pas. Parce qu'elles seront peut-être plus nécessaires. Si cela était identifié de manière appropriée ou pas. Il y a un espace où l'on ne sait pas si on va continuer à travailler sur cela. On ne sait pas s'il y aura une élimination ou un chevauchement entre la NTIA et l'ICANN.

La deuxième concerne les statuts. Il y a deux catégories de statuts. L'un d'eux a besoin des trois quarts des votes pour être approuvé, et qui ne peut pas être appelé comme un statut fondamental selon la loi de Californie. Et le deuxième concerne les deux tiers de la majorité

traditionnelle. Ceux qui veulent avoir un statut de niveau supérieur doivent faire un commentaire à cet égard.

L'une des choses dont le GAC s'occupe, c'est l'affirmation d'engagement, le paragraphe 9.3.1 de l'affirmation d'engagement. Cela concerne la politique du WHOIS. Dans l'affirmation d'engagement actuelle, l'équipe de la politique du WHOIS, c'est la présidence de GAC de l'ICANN. Mais cela a changé. Cela nous oblige à analyser nous tous ce thème qui est important. Et malheureusement, je ne sais pas pourquoi, nous donnons cette tâche à la présidence du GAC et aux directeurs exécutifs de l'ICANN. Mais il me semble que tout le monde devrait y participer. Je ne suis pas pour ou contre, mais je ne fais qu'attirer votre attention sur un point qui devrait être analysé.

Et puis, un point que nous avons vu ce matin, concernant les sections 18 et 11 des exercices de simulation de crise. Nous devons tenir compte de façon soigneuse de tout le processus. Il y a beaucoup de questions auxquelles il faut répondre, et il faut que nous les voyons une à une pour voir quelle est la situation.

Voilà ce que je voulais signaler. Le paragraphe 9.3.1 qu'il faut modifier, et les exercices de simulation de crise. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci M. le Président. Je regrette parce que je ne sais pas si cela est directement lié à ce que notre collègue de l'Iran vient de dire, mais je pensais, quant au fait que le conseil d'administration s'occupe

d'approfondir les discussions, je pensais aux recommandations pour habiliter la communauté suivant la proposition actuelle du CCWG. Rappelons qu'il s'agit de la possibilité de poser son veto ou apporter des amendements aux statuts de l'ICANN, à l'engagement par rapport aux valeurs fondamentales, et à la possibilité de révoquer les directeurs ou tout le conseil d'administration, modifier la mission, prendre des décisions, ou bien rejeter le plan stratégique et le budget lorsque le conseil d'administration n'aura pas tenu compte de la contribution de la communauté.

Voilà la discussion jusqu'ici. Il semblerait qu'il y ait un consensus important sur les facultés qui devraient être utilisées lors de la transition. Je ne sais pas si le GAC est d'accord. J'ai la sensation que le consensus est vaste à cet égard.

Mais la prochaine question serait : le GAC a-t-il une fonction, un rôle à jouer dans tous ces pouvoirs ? La possibilité de révoquer un directeur ? Il y a certains collègues qui pensent qu'il ne s'agit pas d'une faculté appropriée pour être exercée par les représentants du gouvernement. Je ne sais pas si je jette les fondements pour une discussion, nous avons conclu que nous ne pouvons pas parvenir à une conclusion sur les mécanismes pour donner le pouvoir d'agir à la communauté. Parce que je ne suis pas sûr finalement dans quelle étape se trouve le GAC pour donner son aval à ces facultés, ou pour assumer ses positions sur un plan individuel. Je ne sais pas si le GAC veut dire que cela n'est pas de notre ressort, et que cela est du ressort d'autres parties pour opposer son veto au plan stratégique ou au budget, qui sont peut-être plus importants.

THOMAS SCHNEIDER : Merci le Royaume-Uni.

Avant de donner la parole pour une autre intervention, par rapport à ce que notre collègue de l'Iran a dit, le paragraphe 9.3.1 concerne la révision du WHOIS. Mais si nous voyons le paragraphe 3 de l'affirmation d'engagement où on mentionne la présidence du GAC comme une partie de ceux qui choisissent les équipes de révision, ce n'est pas la partie du WHOIS, mais de façon générale, d'après ce que je me rappelle, la présidence du GAC a toujours été parmi les membres qui peuvent choisir les équipes de révision. Si nous appliquons cela aux statuts fondamentaux, avec cette modification, c'est quelque chose dont il faudrait discuter pour voir si le GAC est d'accord ou pas. En fin de compte, cela ne dépend que de ce que le GAC voudra faire.

Par rapport au commentaire du Royaume-Uni, oui, ceci déclenche un débat intéressant. Parce que comme nous le disions ce matin, ce serait utile pour nous en quelques sortes de savoir et d'analyser tous ces domaines dans lesquels il faut donner à la communauté le pouvoir d'agir, parce que nous pouvons parler du rôle des gouvernements, du GAC, mais nous parlons du GAC ou des gouvernements. Ce n'est pas nécessairement la même chose.

Je cède maintenant la parole au Vietnam.

VIETNAM : Merci M. le Président.

Je voudrais partager l'opinion du Vietnam. Nous savons que l'Internet est de plus en plus important pour le développement de la société et

de l'économie partout dans le monde. Pour que l'Internet fonctionne comme il le faut, les ressources dont il a besoin, tels que les noms de domaines, jouent un rôle fondamental. Le rôle que peut jouer l'ICANN est fondamental aussi.

En plus, j'ai entendu dire le PDG de l'ICANN, M. Fadi Chehadé, qui disait que l'ICANN entendait être de plus en plus concerné dans les domaines concernant les politiques, pas seulement les ressources internet. Je crois que le rôle des gouvernements dans ce processus consiste à formuler des politiques, à prendre des décisions. C'est une fonction importante.

Ce matin, nous avons entendu parler de deux propositions différentes. L'une du CWG, l'autre du CCWG. Alors que le CCWG a fait une proposition pour établir un organisme indépendant qui est l'IANA après transition, le PTI, avec le CSC, le CCWG a fait une proposition pour établir un modèle d'adhésion. J'ai la sensation que la proposition du CCWG se rapproche davantage des besoins des gouvernements.

M. Faltstrom vient de partager l'avis du SSAC, et il a dit qu'il fallait demander au conseil d'administration de tenir compte de l'avis qui leur est présenté en termes de responsabilité. Nous le comprenons parce que notre avis est plus large. Mais nous nous occupons non seulement des besoins individuels, mais aussi de l'intérêt public. Nous pouvons donc avoir différents points de vue par rapport aux comités consultatifs et aux organisations de soutien.

Et je voudrais partager cette opinion que nous avons mentionnée avec d'autres comités consultatifs et organisations de soutien pour voir s'ils

ont les mêmes soucis en ce qui concerne la possibilité ou le pouvoir d'agir qui est donné à chacun.

Il faut voir si nous pouvons avoir un avis, une recommandation juridique par rapport à ce modèle en développement, et pour voir le rôle que les gouvernements pourraient jouer.

THOMAS SCHNEIDER :

Je crois que ce thème est de plus en plus important, et le rôle de l'ICANN sera de plus en plus important dans le monde de l'Internet. Mais il y a un consensus dans le mandat de l'ICANN. Ce mandat est limité, et il doit continuer de l'être. L'ICANN ne doit pas s'agrandir. Il ne doit pas dépasser ses frontières pour des domaines qui ne sont pas de son ressort. Je voulais tout simplement signaler ceci.

Nous avons quelques minutes tout simplement, puis on va faire la pause-café pour que vous ayez l'opportunité de participer à l'échange entre le conseil d'administration et le CCWG.

J'ai la Thaïlande, les Pays-Bas. Je veux dire qu'un des éléments de la révision globale doit être d'introduire une pancarte avec votre nom, parce que la salle devient de plus en plus grande, et ça devient de plus en plus difficile de savoir qui veut intervenir. Il faut y penser. Et l'Iran et l'Espagne aussi.

PAYS-BAS :

Merci M. le Président. Je voudrais revenir rapidement à la question qui a été posée je crois par les Etats-Unis avant le déjeuner pour ce qui est du rôle des gouvernements et des pouvoirs. Je crois que le Royaume-Uni a aussi abordé la question.

Il me semble qu'il faudrait essayer de dire quelle est notre fonction, pas d'exercer le pouvoir au sein d'une organisation privée et si oui, si nous pensons que c'est notre rôle d'assurer l'intérêt public, prendre en compte cela à partir de notre avis. Il faut penser aux nouveaux mécanismes, et pas au pouvoir que nous allons exercer. Mais plutôt voir de quelle manière l'intérêt public est protégé.

Par exemple, dans ce nouveau mécanisme, il va toujours y avoir un avis du GAC pour des décisions fondamentales ayant trait par exemple aux organismes de supervision ou quelque chose de la sorte. Et il faut voir notre raison d'être. Et sur cette base, réagir aux mécanismes proposés.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. La Thaïlande.

THAÏLANDE : Merci M. le Président. J'ai quelques questions qui ont trait à l'autonomisation des SO et AC. En premier lieu, avons-nous les critères pour pouvoir – o- est-ce qu'il faut renforcer les SO et AC ? Parce que tout d'abord il faut évaluer ces critères dès que l'on aura décidé que ces types d'organisations doivent être renforcés. Avons-nous les outils de mise en œuvre appropriés pour savoir qui va être responsable d'aider ces deux types d'organisations, pour qu'elles puissent faire leur travail ?

THOMAS SCHNEIDER : Je vais essayer de répondre rapidement à votre question, et je sais que d'autres membres et participants du CCWG peuvent me corriger, ou participer avec moi.

Je crois que l'objectif n'est pas de renforcer une institution en particulier au sein de l'ICANN, mais plutôt renforcer la communauté dans son ensemble. La manière dont l'ICANN opère avec la communauté dans son ensemble, il y a des différences, mais on peut toujours parvenir à un équilibre entre les différentes fonctions et les différents rôles.

Mais je crois qu'il n'y a pas de débat sur les critères pour établir des priorités ou changer l'équilibre qui existe entre les SO et AC. Je vous demande de me corriger si je me trompe. Mais je crois que ce sont les réponses à ces deux questions.

J'ai l'Iran, l'Espagne, et après je crois qu'on va clôturer ce débat.

IRAN : Merci. Je voudrais revenir au comité de révision. Vous avez mentionné que le comité de révision n'est pas seulement pour le WHOIS mais pour toute la révision. Je crois qu'il faut garantir la responsabilité et la transparence dans l'intérêt des utilisateurs de l'Internet du monde entier.

Et deuxièmement, vous parlez de préserver la sécurité et la stabilité. La troisième ligne parle de gTLD, la quatrième parle du WHOIS. Je crois qu'aux points 9.3 et 9.3.1 on mentionne les deux choses. Je crois que ce sont les deux, les options dont il faut tenir compte. Parce qu'avant, c'était le président du GAC. Mais maintenant, on s'oppose à

tout. Alors je crois aussi qu'on a posé une question, et à vrai dire, il n'y a pas de différence entre quelles sont les SO et AC qui doivent être renforcées.

Si vous voyez le document du CCWG, vous voyez là que toutes les SO et AC peuvent exercer le pouvoir d'agit. Mais alors, il dépend de nous de savoir si nous voulons exercer ou pas ce pouvoir.

Mais comme Mark l'a mentionné, peut-être à un moment donné, il nous faudra aborder ces pouvoirs et voir quel est le cas pour nous et savoir si on ne veut pas être inclus, sinon le commentaire pourrait être différent.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : L'Espagne.

ESPAGNE : Merci. Maintenant, je vais parler en espagnol pour pouvoir aller plus vite.

J'aimerais manifester ma conformité avec les commentaires effectués par les Pays-Bas. Je crois que c'est justement ce que je voulais dire. Je crois que le GAC doit analyser en premier lieu ce qui l'intéresse essentiellement, de dire s'il veut participer ou pas à cette nouvelle structure. Et effectivement, je crois que ce qui doit nous intéresser davantage, c'est de donner de bons conseils, de bons avis basés sur les politiques publiques, que ces avis soient pris en compte.

Il faut analyser jusqu'à quel point la possibilité de destituer un membre du conseil ou tout le conseil ou de rejeter le budget ou le plan stratégique est vraiment dans l'intérêt public. Dans certains cas c'est possible, mais pas dans d'autres. Ce qui est important, c'est que dans ce processus, il est important de conserver notre capacité d'influencer sur les décisions du conseil d'administration, et que nous ne voyions pas que notre rôle soit diminué en tant que conseillers experts.

Nous avons décidé de participer en tant que membre dans cette structure, alors là dans ce cas il y aurait des problèmes techniques à résoudre. Parce que le GAC aurait 5 membres semblerait-il dans cette organisation, ce comité de membres.

Il faudrait décider si les 5 membres doivent voter la même chose, si chacun peut voter librement ou pas. Et si le GAC décide de ne pas voter parce qu'il considère que ce n'est pas quelque chose d'intérêt public, dans ce cas aussi le comité pourrait prendre la décision. Ou s'il on exige les 75% des votes pour, il faut savoir si c'est 75 de la communauté ou des votes qui ont été effectivement émis.

Ce sont des questions secondaires qu'il nous faudrait aborder au cas où l'on déciderait de participer dans cette structure.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci l'Espagne. S'il n'y a plus de commentaires à faire, je vous propose de faire la pause-café, et permettre à ceux qui veulent aller dans l'autre réunion de le faire. Je crois que la salle est juste en haut. La salle Retiro C.

Et puis à 16h, nous revenons ici pour recevoir la GNSO. Je vous prie de revenir à l'heure. Merci beaucoup.

[PAUSE-CAFE]

THOMAS SCHNEIDER :

Je vous souhaite encore une fois la bienvenue.

Je sais qu'il y a beaucoup de séances en parallèle, et beaucoup d'entre nous avons été présents dans la séance à l'étage au-dessus. Je vous demande s'il vous plait de revenir à vos places pour pouvoir commencer notre séance.

Nous en sommes au point 11 de l'ordre du jour du GAC, à savoir la réunion avec la GNSO.

Soyez les bienvenus. C'est la bienvenue pour les représentants de la GNSO qui nous ont rejoints. Nous avons un millier d choses à voir, et nous n'avons qu'une heure. Essayons d'être aussi performants que possible.

Je cède la parole à Jonathan.

JONATHAN ROBINSON :

Bonjour.

Je suis le président du CWG de la transition. Je suis le président du conseil de la GNSO, et David Cake est le vice-président du conseil de la GNSO, et Mason Cole est la liaison au GAC.

Nous sommes ici. Voilà l'occasion que nous avons d'utiliser 45 minutes avec vous pour revoir certains points clés qui ont été soulevés. Je veux donc passer la parole à Manal, avec qui nous travaillons dans le groupe de consultation entre le GAC et la GNSO, et nous allons ensuite reprendre les thèmes qui nous ont fait venir ici aujourd'hui.

Je vous remercie donc de nous avoir invités, nous allons travailler maintenant et parler avec vous.

MANAL ISMAIL :

Merci Jonathan. Je vais parler brièvement. Nous avons toujours de nouveaux membres au sein du GAC. Je veux dire donc que l'objectif du groupe de consultation entre le GAC et la GNSO c'est de retrouver des mécanismes permettant une participation précoce du GAC dans les processus d'élaboration de politiques ou PDP.

Ce travail a été divisé en deux pistes différentes, deux groupes de travail, dont la communication quotidienne et le PDP. Nous avons des réunions toutes les deux semaines entre les séances en présence, mais pendant cette période intersessions, le groupe de consultation a eu moins de réunions parce que nous devons aborder d'autres thèmes, des processus beaucoup plus intenses concernant la transition de l'IANA et la responsabilité de l'ICANN.

Mais, alors que ce groupe de consultation a adopté certains mécanismes pour être mis en œuvre, nous avons la liaison entre le

GAC et la GNSO, Mason Cole, et il y a aussi un mécanisme pour un travail plus rapide avec le GAC qui nous permet d'aborder certains problèmes et pour voir s'il y a des questions de politiques publiques concernant ces problèmes ou questions sur lesquels le GAC voudrait émettre des commentaires.

Je suppose qu'il va y avoir aussi des téléconférences et des appels entre les deux groupes constituants les plus fréquents entre les autorités. Cela impliquera un travail en liaison plus étroite entre les deux secrétariats.

Une fois dit ceci, il faut souligner que le groupe de consultation examine différentes initiatives dont d'autres opportunités de participation précoce au PDP de la GNSO avant de présenter certains thèmes ponctuels qui relèvent du GAC.

La question est de savoir s'il y a un conflit entre la position du GAC et la GNSO. Nous pouvons établir des procédures, et finalement, les critères de succès pour la participation précoce du GAC pour déterminer quelle va être la portée des questions concernant la GNSO.

Je voudrais aussi souligner que l'approbation du mécanisme pilote pour avoir un coordinateur entre le GAC et la GNSO s'est terminée en juin de cette année. Je suis sûre que mes collègues du GAC seront d'accord pour dire que ce mécanisme pilote d'un an a été vraiment très utile. Et comme il va prendre fin, nous pourrions peut-être penser à prolonger ce mécanisme pendant encore un an.

Et je cède la parole à Tom.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Manal.

Quant à l'agent de liaison entre le GAC et la GNSO, ça a été quelque chose de nouveau pour nous. Nous allons en faire une révision exhaustive pour évaluer les faits qui ont eu lieu jusqu'ici.

Ce que je veux dire, c'est que nous n'avons pas débattu de ceci dans le détail parce qu'il y a eu d'autres questions qui ont pris une bonne partie du temps qui nous était alloué. Moi, personnellement, je n'ai aucun signal du GAC qui me dise que cela n'a pas été utile. Nous pourrions donc être d'accord pour prolonger ce mécanisme pendant un an de plus, et essayer d'en tirer un plus grand profit.

Une fois que la question de la transition de l'IANA aura été terminée, bien sûr il y aura d'autres questions qui seront soulevées et qui devront être évaluées, et je crois qu'il faudrait continuer avec cet effort.

JONATHAN ROBINSON : Merci Manal et Thomas.

Je veux rentrer un peu dans les détails. Mais je ferai un pas en arrière pour dire que le travail de ce groupe de consultation entre le GAC et la GNSO présente des recommandations provenant de l'ATRT, la révision faite par l'ATRT de l'ICANN en général, et il a reconnu que le GAC et nous-mêmes, la communauté At-Large bénéficierait de la participation précoce du GAC à tout le processus des PDP.

Je pense que nous devons rappeler l'origine de tout ceci. Nous à la GNSO, et au sein du GAC, nous avons pris l'initiative de travailler conjointement avec Manal et d'autres collègues du GAC pour pouvoir

développer ce mécanisme. Il y en a qui en sont encore à une étape très précoce, et nous n'avons pas pu les développer à fond, mais je n'ai pas encore vu un cycle complet d'un PDP.

Je pense que nous devons évaluer tout ceci, et cela me rappelle qu'il faut que nous réfléchissions pour voir comment fonctionnent trois cycles de PDP pour voir comment ils fonctionnent vraiment.

En ce qui concerne le mécanisme spécifique de l'agent de liaison entre le GAC et la GNSO, nous avons pris une mesure pour voir ce qu'il en est de financement du prochain exercice qui commence maintenant. C'est une année de plus pour le financement suivant le mécanisme pilote. Pour le moment, c'est un travail qui n'est pas rémunéré, mais l'idée que l'agent de liaison puisse être présent dans les réunions de l'ICANN, et c'est pour cela qu'on se servirait de ces fonds.

Ce financement a été approuvé, et mercredi devant le conseil de la GNSO, nous allons présenter une résolution pour qu'ils approuvent, une résolution approuvée en fait, mais qui est le responsable de cette fonction, de ce rôle. Nous allons présenter une motion dans la réunion de mercredi pour que l'on adopte ce mécanisme.

Je voudrais donc que vous compreniez ces gestes comme une partie d'un geste plus large du groupe de consultation entre le GAC et la GNSO dans l'avenir.

Nous allons aborder le deuxième point concernant le travail du groupe de consultation et de la GNSO avant de vous présenter une mise à jour sur les politiques actuelles au futur, pour faire ensuite une pause et écouter des questions à propos de ce thème.

Je vais céder la parole à Mason Cole qui va parler de 'état de cette participation précoce.

MASON COLE :

Bonjour à tous. Je suis très heureux d'être parmi vous encore une fois. et pour ajouter à ce que Manal a dit sur la mise à jour ou la mise au point de ce qui a été fait jusqu'ici, je voudrais vous présenter notre aperçu de l'étape où nous en sommes dans ce processus de participation précoce.

Comme Manal l'a dit, le GAC et le conseil se sont mis d'accord pour mettre en œuvre cette recommandation du groupe de consultation quant à la portée de notre gestion comme nous l'avons fait après la dernière réunion de groupe de consultation.

En ce qui concerne la portée des recommandations, ces recommandations indiquent comment il faut informer le GAC sur une demande thématique. C'est le premier pas dans le processus de développement de politiques de la GNSO. Un fois reçu, il faut que nous donnions au GAC le temps suffisant pour pouvoir analyser cela, et pouvoir présenter son avis qui va apparaître dans le rapport thématique préliminaire.

C'est un avis permanent du GAC, et nous avons l'équipe des politiques de la GNSO qui reçoit cet avis, et l'avis du GAC est inclus dans le rapport thématique. Une fois analysé par le groupe de politiques, on revient vers le GAC pour voir s'il y a un processus de révision rapide. Ce mécanisme de révision rapide informe la GNSO du fait que cette

question puisse avoir des retombées dans les questions de politiques publiques ou pas.

Et on informe en même temps le conseil de la GNSO sur le fait que cette question soit intéressante ou pas pour le GAC. Ce qui permet au GAC d'entamer son propre processus à l'intérieur pour présenter les avis à la GNSO.

Je peux vous dire que ce processus a été entamé pour le premier PDP depuis que le groupe de consultation a fini ce processus de révision rapide. Il y a donc un PDP qui a été entamé par le conseil sur le rapport thématique concernant les données d'enregistrement des gTLD. Cela a été notifié au GAC sur le rapport des questions préliminaires par le secrétariat du GAC avec une réponse. Parce que cela fait l'objet d'une analyse de la part du GAC.

Le rapport thématique doit être publié sous peu. Le personnel des politiques de l'ICANN nous a fait savoir qu'ils allaient le publier à la fin de cette réunion de Buenos Aires, donc bientôt.

La question maintenant est de savoir quelles sont les prochaines ou les autres étapes incluses dans le processus d'élaboration de politiques pour voir s'il y a des mécanismes supplémentaires pouvant être analysés quant au GAC, et à l'avis qu'il peut présenter à la GNSO dans les différentes étapes de la PDP.

JONATHAN ROBINSON : Merci Mason. Je ne sais pas s'il y a des questions que l'on voudrait soulever en ce moment. Nous devrions faire une pause pour pouvoir écouter ces contributions, ou autrement on reprend l'ordre du jour.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Tout ce qui nous aidera à améliorer la communication dans une étape précoce est fondamental. C'est quelque chose que nous avons soutenu et que nous allons continuer à soutenir, surtout l'agent de liaison entre le GAC et la GNSO, ainsi que le mécanisme de révision rapide que nous avons adopté, que nous espérons pouvoir utiliser.

Je cède la parole aux membres du GAC pour savoir si quelqu'un a des commentaires à faire, ou des questions à poser. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci M. le Président, et merci Jonathan et Mason.

Ce que je veux souligner, c'est ce retour sur le mécanisme de révision rapide qui n'empêche pas le GAC de prendre une position différente ultérieurement une fois que la politique est développée ou élaborée dans la GNSO. Je veux souligner ce point au cas où il y aurait des soucis en ce sens que ce serait la seule occasion qui nous est donnée pour dire quel est notre point de vue.

MASON COLE : Oui, bien sûr, merci le Royaume-Uni. Bien sûr le GAC peut faire sa contribution dans notre travail des PDP après ce processus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ? Si non, nous pouvons poursuivre notre travail.

JONATHAN ROBINSON : Nous allons faire une mise au point sur la politique en vigueur, et je vais céder la parole à Mason Cole encore une fois pour que vous sachiez tous où nous en sommes.

MASON COLE : Certains thèmes ont été présentés à la GNSO, et je veux souligner cela par rapport au GAC. Il y en a qui peuvent avoir des effets sur les politiques publiques, il y en a qui peuvent intéresser le GAC ou pas, mais le GAC sera bien sûr au courant de tout cela en temps voulu.

Il y a des activités d'élaboration de politiques concernant les données d'enregistrement des gTLD. Il y aura de nouvelles séries potentielles pour les nouveaux gTLD. Et il y a une révision de tous les mécanismes de protection des droits aussi bien pour les TLD historiques que pour les nouveaux gTLD. En particulier pour la politique, cela a fait l'objet d'un accord pour les nouvelles séries de gTLD.

Quant aux activités en cours, je dois dire que l'on va voter pendant la réunion de la GNSO du mercredi. Il y a un rapport sur les recommandations finales sur ce que nous appelons la politique et la mise en œuvre. C'est une modalité de la GNSO pour mieux décrire pour elle-même et pour la communauté tout ce qui concerne la politique, et tout ce qui concerne la mise en œuvre de cette politique, pour qu'il n'y ait pas de confusion entre les deux.

Il y a aussi un PDP sur la traduction et la translittération. C'est un rapport final sur ces points-là. Et je crois qu'il y a eu des contributions des membres du GAC.

Voilà donc les points qui sont à l'ordre du jour et dont nous allons débattre pendant la réunion de Buenos Aires.

JONATHAN ROBINSON : Merci Mason. Et en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique, l'un des résultats clés de la mise en œuvre d'un programme plus large, plus vaste que celui que l'ICANN a mis en œuvre concernant ces nouveaux gTLD, il est évident qu'il y a des domaines où le travail doit être beaucoup plus profond, et le GAC a été impliqué dans cela.

La GNSO a travaillé dans ce domaine pour compléter les mécanismes qui existent pour pouvoir améliorer notre modalité de travail et donner notre avis ou nos recommandations sur des thèmes concernant la politique pour le conseil d'administration. C'est un travail productif qui améliore notre performance dans le travail.

Le prochain point est le point numéro 3. C'est une autre initiative que nous voudrions vous présenter et dont nous voudrions débattre : les mécanismes nous permettant d'améliorer le travail conjoint. Je vais céder la parole à David Cake qui est à ma gauche.

DAVID CAKE : A vrai dire, nous avons parlé du groupe de travail de la mise en œuvre et des politiques, qui est un groupe en interne. Il y a un autre processus. Je sais que bien des fois le GAC se sent un peu frustré par suite de la manière dont les PDP empêchent la GNSO de répondre aussi vite que possible à l'avis du GAC. Je sais que certains mécanismes vont vous soulager de cette frustration dans l'avenir.

Pour que le GAC soit impliqué plus précocement dans le développement des politiques.

Lorsque nous parlons de cette initiative au sein de la GNSO, il s'agit de quelque chose de très simple. Nous essayons en tant que conseil de répondre à l'avis du GAC. Je veux souligner qu'il s'agit d'un mécanisme informel. Il s'agit d'une lettre du conseil de la GNSO qui sera envoyée au conseil d'administration, et l'objectif sera d'informer le conseil d'administration de la réponse pour voir si le communiqué du GAC aborde un thème pouvant intéresser la GNSO.

Dans ce cas-là, nous allons présenter la position de la GNSO. Nous pouvons par exemple, si le GAC mentionne quelque chose à propos de la politique, nous pouvons mentionner une initiative de politique de la GNSO qui serait en cours en même temps. Préciser le processus et tenir compte opportunément de l'avis du GAC.

Nous pouvons créer aussi une politique de consensus de la GNSO dans un domaine où nous puissions préciser quels sont les processus de la GNSO si dans un point du communiqué du GAC on mentionne un processus de la GNSO, en plus des mécanismes, de la politique de la GNSO. Ce sont des mécanismes formels qui ne changent rien à la relation formelle que nous avons.

C'est conçu pour que le conseil d'administration - enfin, le conseil d'administration se trouve parfois dans une position où il doit essayer d'harmoniser ou concilier les avis du GAC et de la GNSO. L'idée est de les mettre au courant de tout ce dont ils ont besoin pour pouvoir prendre des décisions.

Quant aux processus actuels, rien ne change. Nous disons que la GNSO va donner des avis supplémentaires au conseil d'administration. Bien sûr nous espérons que le GAC sera au courant de toutes ces communications pour pouvoir débattre ou au moins pour pouvoir faciliter la compréhension des rapports existants entre les différents processus d'élaboration des politiques ayant lieu en simultanée.

L'idée est de pouvoir refléter la position politique de la GNSO y compris, mais sans s'y limiter, à la politique de consensus en cours. Si nous sommes dans un processus d'élaboration des politiques, pour savoir où nous en sommes dans ce processus, nous avons décidé de ne pas tenir compte d'un certain point c'est pour en parler devant le conseil. Et cela revient à parler du rôle que joue le conseil en tant que créateur de politiques ou gestionnaire des politiques sur les nouveaux gTLD.

Les membres de la GNSO bien sûr ont différentes opinions. Ce n'est pas ce que dit toute la GNSO. Mais le conseil, en tant que gestionnaire de la politique de la GNSO, a pris cette décision et il la communique. L'idée n'est pas de faire des commentaires sur le communiqué du GAC lorsque cela n'a rien à voir avec la politique des gTLD.

C'est un nouveau mécanisme qui peut être utile. Il nous est parvenu comme une suggestion du conseil d'administration. Parce que l'idée est que le conseil d'administration ne soit pas obligé - supposé la position de la GNSO, mais savoir sans aucun doute quelle est la position de la GNSO.

Nous espérons bien aussi que ce sera utile pour le GAC pour clarifier la position de la GNSO lorsqu'il y a un chevauchement entre la politique de la GNSO et les questions abordées par le GAC.

Nous espérons que cela sera directement adressé au conseil d'administration et au GAC pour que l'on puisse comprendre comment la GNSO est insérée ou s'occupe de ces différents thèmes abordés par le GAC et la GNSO, des thèmes qui intéressent les deux parties, ou pour lesquels il y a des chevauchements. L'idée est d'approfondir notre travail sur la manière de le faire, et d'écouter les avis des gens ici présents pour voir comment nous pouvons répondre au communiqué du GAC.

THOMAS SCHNEIDER :

Bien. Je pense que c'est le moment de poser des questions, de faire des commentaires de la part des membres du GAC par rapport à cette nouvelle initiative de la GNSO. Les Etats-Unis ?

ETATS-UNIS :

Merci M. le Président. Merci à nos collègues de la GNSO.

Je crois que cela représente un défi pour nous tous, et je parle en tant que membre du groupe de travail du GAC et de la GNSO. Nous voyons que nous avons tous eu à relever un défi important par rapport à la charge de travail.

Je crois que c'est un aide-mémoire de ce travail que nous faisons ensemble et qui est tellement constructif. Je suis vraiment reconnaissant de cela. Nous allons continuer à travailler pour faciliter la communication et l'entente.

Je crois qu'il faudrait que le GAC fasse attention aux thèmes que nous abordons avant la pause dans ce contexte de développement des perspectives sur les propositions de responsabilité de la transition. Nous parlons du rôle que le GAC doit jouer, et je crois que cette activité peut nous permettre de rafraichir un peu ce que nous avons en tête, et au moins du point de vue de mon pays, il faut que nous présentions nos avis en matière de politiques publiques quant à la gestion du système des noms de domaines.

Ces exemples concrets que vous nous présentez sur des questions ou des rapports thématiques, et des projets spécifiques qui sont à l'étude nous présentent une feuille de route très importante sur le rôle que nous avons à jouer. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ou commentaires sur le point 3 de l'ordre du jour? Maintenant le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup M. le Président. Tout simplement je souhaite dire que cette initiative est vraiment importante, qu'elle va servir pour atteindre les objectifs que vous venez de mentionner sur l'amélioration de la communication et la compréhension de la position adoptée par la GNSO sur les questions auxquelles participe le GAC. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

DAVID CAKE : Merci de vos commentaires positifs.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Nous pouvons utiliser le temps qu'il nous reste, il nous reste environs 20 minutes, pour parler de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, et de renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

JONATHAN ROBINSON : Permettez-moi de faire des commentaires initiaux. Nous avons une motion pour notre réunion de mercredi dans laquelle nous visons à approuver la transmission du rapport final du CWG à l'ICG. Nous avons parlé du contenu de la motion, de sa rédaction, de comment la structurer de la meilleure manière possible. On a mené des débats, les jours préalables, pour mettre au point les détails liés à cette proposition.

Lors du peaufinage de la motion, il n'y a pas de préoccupations significatives, et on va procéder à voter pour supporter la motion. Ceci sera analysé en détails pendant la journée des parties prenantes des unités constitutives dans les différents groupes de travail. Ces groupes prendront une décision qui sera présentée mercredi auprès du conseil de la GNSO où il y aura une réunion spécifique. En réalité, c'est le mardi après-midi que nous aurons une réunion spécifique en finissant le jour des unités constitutives pour voir s'il y a une question importante à traiter dans les différentes motions spécifiques. Il y a

cette mécanique de travail, et nous avons déjà mené les débats préliminaires pendant les sessions de travail du weekend.

Je ne sais pas s'il y a des détails que vous souhaitez connaître en détails, des éléments de ces débats? Je ne sais pas si vous voulez partager vos points de vue avec nous. Nous vous écouterons avec plaisir.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Vous nous avez donné des informations sur la manière de traiter la proposition venant du CWG. Nous sommes intéressés à savoir comment vous abordez le travail du CCWG en ce moment.

Je crois qu'il y a des collègues qui demandent la parole pour réagir sur vos commentaires. L'Iran.

IRAN : Merci Jonathan. J'ai compris que votre proposition était déjà prête pour être envoyée à l'ICG. Mais vous attendez jusqu'à ce que vous ayez reçu les réponses des organisations membres. Vous avez dit que vous vouliez envoyer la proposition jeudi à l'ICG avant de recevoir les réponses des organisations membres. En réalité, l'élément le plus important, c'est de voir comment vous avez rédigé la partie liée à la réponse que vous avez reçue des organisations membres, suivant la nature des commentaires.

Je crois que votre travail aura lieu pas après avoir reçu, mais pas avant.

JONATHAN ROBINSON : Je dois préciser quelque chose. En premier lieu, je suis ici comme co-président du groupe qui a rédigé cette réponse. Cette proposition finale est présentée aux organisations membres, dont l'une d'entre elles est la GNSO. La GNSO analysera la proposition, mais la GNSO fait la révision des propositions de cette manière. Elle fait une délégation aux différentes unités constitutives et aux groupes de parties prenantes mardi. Et mercredi, tout cela est présenté au conseil de la GNSO. Et moi aussi je suis le président de la GNSO. Alors je m'excuse d'occuper ces deux fonctions.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. C'est un échange avec la GNSO. Jonathan est maintenant président de la GNSO, pas comme ce matin, et pas comme on fera mercredi, où il agira dans un autre rôle de co-président du groupe de travail.

Vous avez dit que vous allez voter, ou que vous allez procéder au vote. Comment le faites-vous ? Il y aura un vote interne dans chacune de ces unités constitutives, et tout cela sera unifié au sein du conseil. Que se passe-t-il s'il y a des désaccords ? Comment travaillez-vous concrètement ? Comment faites-vous avec les opinions dissidentes ?

JONATHAN ROBINSON : Le conseil procède de manière formelle comme suit : toutes ces questions formelles sont présentées auprès du conseil, et les membres du conseil qui représentent les unités constitutives ou les groupes de parties prenantes de la GNSO procèdent au vote, et pas toujours ils reçoivent des indications sur la manière de voter de la part

des groupes qu'ils représentent. Ils peuvent décider de leur propre volonté comment voter, ou bien ils reçoivent des instructions. De toute manière, il y a différents seuils de votes en vertu desquels on approuve ou pas une motion ou une résolution.

A mon avis, comme co-président du CWG, j'aimerais que le vote soit unanime. Mais ce n'est pas le seul fondement pour que la motion soit approuvée, et pour que le rapport soit présenté auprès de l'ICG.

Il est clair que si on n'a pas le soutien correspondant, il est possible qu'on ne passe pas le seuil. J'espère que ce ne sera pas le cas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. D'autres questions ou commentaires ? L'Iran.

IRAN : Merci M. le Président.

Jonathan, vous nous avez expliqué vos procédures internes. Ce sont des procédures tout à fait internes. Oui merci.

JONATHAN ROBINSON : Merci l'Iran. Votre commentaire est très opportun. Je crois qu'il y a 5 organisations membres du CWG.

La manière dont chaque organisation décide d'approuver ou de soutenir le rapport du CWG dépend de chacune des organisations. Il peut s'agir d'un rapport. Ils peuvent chanter une chanson. Peu importe. Comme vous l'avez bien dit, voici le mécanisme de la GNSO qui n'est pas nécessairement appliqué à chacune des organisations membres, c'est à dire aux SO ou AC, qui doivent traiter le rapport.

THOMAS SCHNEIDER : Merci pour cette précision. Il est intéressant de voir ceci, parce que nous aurons une réunion avec le SSAC et il est important de voir comment ils traitent les recommandations, comment ils décident leur avis. C'est bien d'avoir u panorama complet.

Nous avons encore environ 15 minutes pendant cette séance. Peut-être pouvons-nous parler des aspects liés à la responsabilité. Vous pourrez peut-être nous raconter quelles ont été les réflexions en commun ou s'il y a des similitudes là-dessus. Et peut-être pourrez-vous partager ces réflexions avec nous au GAC.

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Merci M. le Président. Il serait intéressant de savoir ce qui suit. Il y a le CWG, le CCWG, avec deux propositions et deux cours d'action. Formellement, vous ne devez qu'approuver ou soutenir la proposition du CWG. Mais même dans ce cas, au GAC, nous menons des débats sur la conditionnalité, ou les exigences qui se trouvent dans la proposition du CCWG.

Je me demande si vous allez donner votre soutien à une proposition, ou si vous allez tenir compte des conditions.

JONATHAN ROBINSON : Pendant cette réunion à Buenos Aires, on va procéder au vote pour déterminer si nous approuvons ou pas la présentation de la proposition du CWG auprès de l'ICG.

Dans la réunion de Dublin, nous espérons présenter une motion similaire pour aborder le travail du groupe sur la responsabilité. Et j'espère que lorsqu'on abordera le travail du travail du groupe sur la responsabilité, nous essayerons de communiquer avec le CWG pour voir que leurs conditions aient été respectées. Et ce sera le rapport final du CCWG.

L'idéal, c'est d'approuver la présentation du rapport du CWG à l'ICG et de plus, du rapport du CCWG sur la responsabilité, et lorsque l'on votera sur ce dernier, on aura finalement une idée si le CWG est satisfait, parce que les conditions ont été respectées.

Et là, les deux seront transmises ensemble comme la proposition de la transition de la supervision et la proposition de la responsabilité dans leur ensemble pour que la NTIA puisse analyser cet ensemble et décider.

DAVID CAKE :

Ce n'est pas la fin de la tâche du groupe sur la responsabilité. C'est la piste de travail 1. Puis, on va continuer avec la piste de travail 2.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. D'autres questions ou commentaires ?

IRAN :

Merci Jonathan. Pourriez-vous préciser si cette semaine, lorsque vous ferez le vote du rapport du CWG, vous avez prévu ou vous avez l'intention de demander des précisions ou des clarifications ?

Je sais que vous jouez deux rôles, vous avez deux fonctions. Laissez de côté votre rôle au sein du CWG, et répondez-moi en tant que président de la GNSO. C'est à dire avez-vous pensé à analyser cela et voir s'il y a des précisions qui s'avèrent nécessaires ? Ou vous ne prévoyez pas la possibilité de devoir faire des précisions ? Merci.

JONATHAN ROBINSON : Sincèrement, je dois dire que je ne suis pas sûr. Mais ce serait quelque chose de bien organisé, ce serait le mieux, le plus simple. Je veux dire, ces documents sont publics, et la motion du conseil est publique. Il s'agit d'une motion qui montre un travail en cours, qui reflète un travail en cours. Il y a une motion qui a été présentée en temps opportuns pour approuver la proposition du CWG. Mais cette motion peut être modifiée dans les deux ou trois prochains jours.

Cette motion permet justement de souligner des éléments du rapport ou bien des domaines où il faut travailler davantage et finir pendant la mise en œuvre.

Mais à mon avis, depuis ma perspective de co-président du CWG, s'il est nécessaire de faire un travail, et que ce travail soit nécessaire pour la mise en œuvre, il faut le faire, et il faut éviter de nous compliquer trop par rapport à la proposition.

Comme co-président du CWG, il serait idéal que les organisations membres soutiennent la proposition et mettent l'accent sur le fait que plus de travail est nécessaire dans le domaine de la mise en œuvre.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Il y a d'autres questions ou commentaires ? L'Egypte.

EGYPTE : Très brièvement, je veux reprendre votre dernière question Jonathan. La partie de la proposition du CWG ayant trait à la responsabilité sera soulignée comme partie de la mise en œuvre, ou bien elle sera en quelques sortes soumises à des conditions ?

JONATHAN ROBINSON : Merci Manal. La manière dans laquelle la proposition du CWG a été rédigée implique qu'elle est basée sur certains mécanismes de responsabilité, et qu'elle dépend de certains mécanismes de responsabilité qui doivent être créés par le CCWG.

Dès que nous aurons à voter la proposition mercredi, nous allons voter l'approbation d'une proposition avec des conditions. Il faut travailler sur ces conditions, des conditions qu'il faut respecter pendant les trois mois de travail du CCWG.

C'est en quelques sortes comme s'il y avait deux trains qui vont dans des voies parallèles, et tout à coup ils arrivent à un signal qui indique une direction différente pour l'un d'eux, et après les deux parcours deviennent les mêmes pour arriver à la même destination. Un de ces trains est dévié parce qu'il traverse le processus de l'ICG, mais à la fin, il rejoint l'autre train pour arriver à la NTIA.

Nous, en tant que GNSO, nous ne pensons pas devoir ajouter davantage de conditions, parce que ces conditions ont déjà été incorporées exhaustivement dans la proposition du CWG. Et en tant

que GNSO, comme nous voulons parvenir à ceci, ceci a été fait avec des membres et participants au CWG.

THOMAS SCHNEIDER : D'autres questions ou commentaires ? Très bien, s'il n'y a pas de questions, nous allons faire une pause de 5 minutes. Je crois que vous êtes tous d'accord.

Merci beaucoup. Sans doute on va se retrouver très prochainement. Merci et bonne journée. Et on prend 5 minutes de pause pour reprendre avec le point 12 de l'ordre du jour à 17h pile. Merci.

[PAUSE-CAFE]

THOMAS SCHNEIDER : Merci à tous. Veuillez s'il vous plait revenir à vos places. Nous n'avons qu'une heure pour la partie formelle.

Je souhaite la bienvenue à Anne-Rachel de l'ICANN, et à Tarek parce qu'ils sont fondamentaux pour le traitement du prochain point qui concerne le groupe des parties prenantes mondiales, et la participation des gouvernements.

Malheureusement, nous venons de savoir que Imad ne peut pas venir pour des questions liées à sa famille, ce qui fait que je cède la parole à Anne-Rachel pour qu'elle commence.

ANNE-RACHEL INNE : Merci Thomas. Je m'appelle Anne-Rachel Inne, et je travaille avec le groupe d'engagement du gouvernement à Genève avec Maître [10'55 inaudible], Nigel Hickson et Mandy Carver. Tout cela concerne ce que nous appelons la participation mondiale des parties prenantes. Ce groupe est composé de personnes qui se trouvent dans les régions avec lesquelles nous travaillons conjointement dans le groupe du GAC. Il y a plusieurs membres du GAC. Pour le moment tout ce travail se fait en version pilote avec Imad Hoballah.

L'idée était de travailler sur les recommandations résultant de l'ATRT 2. Les recommandations spécifiques sur lesquelles nous avons travaillées sont la recommandation 6.8 et 6.9.

Prochaine image Julia s'il te plait. Ce que nous faisons ici, c'est de présenter un rapport sur ce que nous avons fait depuis la dernière fois où nous nous sommes retrouvés. Je ne sais pas si vous vous souvenez

que nous avons fait une mise au point de notre travail à Los Angeles et à la dernière réunion à Singapour.

Je vais donc maintenant parler un peu de ce que nous avons réussi à faire pour la 6.8 et la 6.9, et nous allons ensuite pouvoir parler de ce qui fait partie de la 6.9 en particulier. Quelque chose que nous n'avons pas encore terminé.

Prochaine image. Voilà les deux recommandations que nous avons reçues de l'ATRT 2. La recommandation 6.8 recommande au conseil d'administration de travailler avec le GAC par l'intermédiaire du groupe BGRI pour pouvoir travailler dans le groupe de participation mondiale des parties prenantes avec cette équipe de l'ICANN qui est connue maintenant comme GSET et maintenant GE, aussi bien pour les membres actuels du GAC, que pour ceux qui ne sont pas encore membres.

Cette partie est pratiquement finie, et nous avons développé des lignes directrices que nous avons révisées et qui ont été diffusées dans la liste de diffusion du GAC. Nous avons reçu les commentaires que nous avons intégrés dans ce texte, et ces lignes directrices préliminaires sont maintenant un document vivant et opérationnel. Ce document des lignes directrices se trouvent sur le site web du GAC, et les équipes de l'ICANN travaillent sur certaines recommandations pour garantir que ces efforts et que cette synergie soit une réalité entre les représentants du GAC et le personnel de l'ICANN. Cette partie du travail est donc finie.

Quant à la recommandation 6.9, nous avons ici différents points. Les points B, C et D sont les points qui ont été mis en œuvre jusqu'à

présent avec le GAC. Le point A est le point pour lequel nous voudrions avoir un débat avec vous, vraiment, pour pouvoir comprendre ce que devrait être cette base de données avec des gouvernements, des ministères et des ministres de gouvernements pertinents pour savoir de quoi il s'agit.

Olof peut peut-être m'aider là-dessus, parce qu'il était ici présent lorsque cela a eu lieu. Mais je ne suis pas très sûre de savoir si nous avons besoin de ce point en ce moment.

OLOF NORDLING :

Juste un moment pour confirmer que bien sûr il y a eu beaucoup d'activités qui ont eu lieu depuis que ces recommandations ont été établies. La base de données des informations de contacts présente de différents aspects, dont l'un concerne les membres du GAC. Et lorsque cela a été conçu il y a très longtemps, il y a de nombreuses années, le GAC n'était pas aussi vaste qu'il l'est à l'heure actuelle, il n'était pas aussi grand. Comme le nombre de membres a augmenté, le besoin de cette base de données – en tout cas, si on considère la base de données du point de vue du GAC, disons en quelques sortes dans une importance décroissante. Parce que je crois que l'ICANN, avec ses organisations, fonctionne de façon complètement différente.

Et nous ne parlons pas d'une base de données publique. Je suis d'accord sur le fait qu'il faudrait se demander quel est le besoin d'avoir cette base de données.

ANNE-RACHEL INNE :

Merci Olof. Comme tu l'as dit, cela était nécessaire à un moment donné, si l'on continue à estimer que cela est important, nous pouvons continuer à en débattre.

Julia, prochaine image s'il vous plait. Là, vous avez une partie de la recommandation 6.8. Julia s'il vous plait. Voilà. Il y a ici aussi un rapport d'activités en fait pour que les activités que nous avons dans ce rapport, les activités mentionnées, présentent la participation du groupe sur le terrain, et les membres du GAC avec les ccTLD, ou parfois avec d'autres organisations techniques travaillant sur le terrain. Par exemple des points qui ne sont pas directement abordés au sein de l'ICANN, lorsque nous avons des réunions et des personnes dans différents pays, c'est un exemple, quelqu'un nous dit dans un pays, 'nous voulons un ISP, un fournisseur de services internet, pourriez-vous nous aider pour que les gens du SSAC viennent nous aider ? Est-ce que vous pourriez parler avec l'ISOC ?' Et par exemple, en ce qui concerne la formation technique, nous faisons des formations techniques avec de DNSSEC. Et ainsi de suite.

Ce sont des réunions qui ont lieu sur le terrain. Nous faisons partie de ces réunions. Et nous vous sommes très reconnaissants, nous sommes très reconnaissants, tous ceux qui ont participé, qui ont posé des questions, nous vous remercions. Et nous sommes heureux de voir que le rapport est bien employé.

J'ai parlé aussi des critères qui ont été acceptés, c'est un document vivant qu'il faut y ajouter les activités que nous faisons sur le terrain, ou tout ce qui concerne les conditions d'adhésion, ou les représentants, mais enfin veuillez nous le faire savoir.

Maintenant nous avons le point 6.9, c'est la même histoire, l'histoire de la base de données dont nous avons parlé. L'un des soucis que nous pourrions avoir quant à la base de données, c'est qu'à un moment donné, les membres du GAC pourraient avoir un caractère technique, et donc quelqu'un pourrait parler de cette adhésion en termes de ministère de communication ou de technologies de l'information.

A l'heure actuelle, nous avons pratiquement des gens qui représentent tous les aspects du GAC. Nous avons les Affaires Etrangères, l'Economie, il y a même des fonctionnaires au niveau du premier ministre qui sont parmi nous. Donc le maintien de cette base de données, c'est quelque chose qui pourrait être relevé du travail des cyclopes, et qui nous prendrait très longtemps.

Comme vous le savez, les ministres changent dans certains points du monde plus souvent que dans d'autres pays. Soyons clairs. Et nous devrions faire un travail poussé pour maintenir cette base de données à jour, même si on a besoin de ce type de liste pour certains thèmes en particulier. Je pense à la prochaine réunion de haut niveau des ministres. Si dans ce cas particulier, les gens ont besoin de notre aide pour trouver l'information sur certains ministres ou sur des ministères spécifiques qui doivent faire partie de la participation du GAC, bien sûr nous allons les aider, et cela nous fera très plaisir. Ce n'est pas un inconvénient pour nous.

Quant à la recommandation 6, ou au reste, aux alinéas C et D, c'est des points sur lesquels on travaille. Si l'on considère l'alinéa D, l'un des points dont nous nous occupons concernant le développement et la

mise en œuvre pour chacune des régions du monde, c'est un plan pour attribuer des entreprises et des entrepreneurs locaux pour utiliser les services de l'ICANN, y compris les nouveaux gTLD.

Nous avons commencé pour le Moyen Orient et pour l'Afrique un centre d'entrepreneurs pour le DNS. Cela est déjà mis en œuvre. Je ne sais pas si vous avez pu lire les bulletins émis par l'EMEA, l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique, vous pourrez voir qu'il y a un centre de formation DNS et il y a des activités grâce auxquelles on commence à former les formateurs sur le DNS et sur le DNSSEC, mais aussi sur la manière de devenir bureau d'enregistrement, comment devenir opérateur de registres. Donc ce sont des formations et des IDN qui commencent à travailler vraiment bien. Il faut aider les gens surtout à pouvoir évoluer et à pouvoir développer leurs idées pour devenir bureaux d'enregistrement, des opérateurs de registres.

C'est quelque chose qui donne de très bons résultats en ce moment, et c'est une activité qui se développe de plus en plus. Nous espérons pouvoir appliquer cela dans d'autres régions.

Prochaine image. Ici, nous avons des équipes qui apparaissent sur la carte, les activités qui sont menées à bien avec les représentants du GAC qui comprennent depuis les séminaires web jusqu'aux réunions individuelles, les téléconférences, des visites très particulières ou spécifiques, au fur et à mesure que ces parties sont invitées. D'autres activités comprennent les membres du GAC et les pays qui ne sont pas membres du GAC. Voilà la tendance qui s'est développée ces derniers temps en ce qui concerne l'adhésion au GAC.

Je crois que nous avons un fonctionnement assez bon quant au fait d'assurer que les pays qui ne sont pas membres du GAC puissent le devenir.

Je crois que c'était la dernière image, je vais m'arrêter là il me semble. Je ne sais pas si vous avez des questions. Nous allons y répondre avec plaisir. Je vois certains collègues dans la salle ici.

Il y a une autre chose que nous avons faite, nous avons suivi le rapport mensuel que nous sommes en train de préparer. Certains d'entre vous ont demandé une mise à jour sur la conférence mondiale du SMSI +10. Nous avons envoyé un rapport très succinct. Si quelqu'un a des questions, mes collègues et moi sommes ici pour pouvoir y répondre.

Mais je voudrais aussi demander à Olof de vous transmettre le message du groupe intercommunautaire de la gouvernance de l'ICANN, où on a beaucoup de personnes de la communauté faisant partie de ces processus. Ce groupe va célébrer une réunion, et ils vont discuter de la feuille de route après la SMSI +10, ainsi que d'autres activités liées à ce même sommet. Et cela va se faire d'ici jusqu'à la fin de l'année. Donc si vous avez des questions là-dessus, nous pouvons y répondre.

OLOF NORDLING :

Cette séance se fera demain à 18h15 dans la salle Libertador qui est la salle la plus grande. Bien sûr Anne-Rachel, vous devez aussi tenir compte du fait que le GAC veut vraiment travailler avec le CCWG sur la gouvernance de l'Internet.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Je crois que ce serait très bien de céder la parole à un membre du GAC s'ils veulent s'exprimer, ou si l'on veut échanger les informations nécessaires sur le SMSI +10, c'est un processus fondamental, comme nous le savons tous.

Je voudrais juste avant cela parler très rapidement de la question de la base de données de ministres des noms. Il y a eu en fait une recommandation qui a été rédigée lorsque nous étions beaucoup moins nombreux au sein du GAC. Nous étions membres beaucoup moins nombreux. Et c'est une question que nous devrions nous poser. Ce serait peut-être utile d'avoir ces contacts mis à jour pour des questions spécifiques comme les réunions de haut niveau des gouvernements, mais maintenir une base de données formelles de noms de ministres, ce serait une charge supplémentaire, ayant une valeur réduite, et nous savons que dans beaucoup de pays, les ministres changent et même parfois on voit disparaître des ministères. Même si certains ministres et ministères continuent à avoir les mêmes compétences, on peut même parfois voir changer les compétences de certains ministères.

Donc maintenir cette liste à jour serait un travail constant, énorme. Ce serait peut-être bien d'avoir cette liste, et de la mettre à jour pour un événement spécifique, où nous aurions besoin de ces contacts. Je ne sais pas ce que le reste en pense. Mais nous devrions considérer cette recommandation comme si elle était complète en ce sens que nous allons utiliser cette information pour les réunions de haut niveau, mais pas pour avoir une liste formelle qui serait mise à jour au quotidien.

Parce qu'il me semble que la valeur ajoutée n'est pas cohérente par rapport à l'effort que cela prendrait.

Je voudrais demander à tous ceux qui sont ici présents quelles est leur opinion sur cette base de données qui pourraient être constamment mise à jour sur le nom des ministres, le nom des ministères, ou avoir quelque chose qui en s'applique qu'à une réunion, un événement.

OLOF NORDLING :

J'ai un commentaire très bref, deux réflexions plutôt. Tout d'abord, le besoin d'avoir une information de cette nature, cela est utile lorsqu'on parle de candidats nouveaux membres du GAC. Mais on n'est pas encore arrivés à ce point pour aller dans une autre planète pour chercher des membres du GAC.

Comme on arrive à une situation similaire pour la réunion de haut niveau. Pour ce type de réunion on pourrait avoir les listes. Mais je voudrais aussi ajouter que pour le groupe de participation mondiale des parties intéressées et la participation du gouvernement, pour lequel cette recommandation a été rédigée, là on tient compte de ce qui a trait à la diffusion externe aux non-membres du GAC.

A ces fins, vous avez aussi dans l'équipe de participation du gouvernement les adresses nécessaires qui sont mises à jour au fur et à mesure. Je crois que c'est autre chose qui a trait à cette question en particulier.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. L'Iran.

IRAN :

Merci Thomas. Je vois que la mise à jour des adresses en peu utile, parce que s'il on veut quelque chose de mis à jour, on va au glossaire de l'UIT, parce que là nous avons les dernière informations sur les ministères responsables, les noms, le vice-ministre, les départements, etc., et je crois donc qu'il n'est pas nécessaire de dédier des efforts à la mise à jour parce qu'à l'UIT tout est déjà mis à jour et on y a accès.

J'ai une autre question M. le Président. Vous prévoyez une action de suivi sur la réunion précédente des ministres de haut niveau ? Parce que la réunion est finie, et je crois qu'on n'a pas fait le suivi. La réunion était très utile parce que les ministres étaient tous venus, ils ont pu échanger des opinions. Mais dans ce cas-là ils sont venus pour quelques heures. Ça a été compliqué d'y assister. Certains pays n'ont pas pu obtenir le visa pour assister à la dernière réunion de trois ou quatre jours.

On m'a dit allez-y, représentez-nous, il y a des ministres qui n'ont pas pu venir. Existe-t-il des actions de suivis sur ces réunions ministérielles ?

Merci.

OLOF NORDLING :

Je crois que l'effet immédiat de la réunion de Londres de haut niveau gouvernemental a été une augmentation des membres du GAC. Nous avons de nouveaux membres comme conséquence directe de la réunion. Voilà, c'est ça le suivi. Mais peut-être pas dans le sens que vous voulez le signaler.

THOMAS SCHNEIDER : Je crois que nous pourrions parler plus tard de la manière d'organiser la prochaine réunion de haut niveau à Marrakech en mars de l'année prochaine. Ça dépend de nous de voir si on va développer cela, parce que nous n'avons pas trop d'histoire, on a peu de temps, et peut-être nous penser quel est le produit de ces réunions que nous voulons atteindre. Parce que d'après ce que je sais, il n'y a pas de recommandation spécifique en termes de différents points pour faire un suivi. Mais ces débats alimentent d'autres débats, nous amènent à d'autres délibérations, et nous permettent également de nous préparer pour la réunion de haut niveau. Et le GAC doit analyser des objectifs plus visibles de cette réunion.

Je cède la parole à l'Egypte. Mais si vous me permettez, le premier point de la liste – pourrait-on considérer que cette recommandation a été complétée dans le sens où vous avez le réseau basé sur la base de données qui ont une conséquence de cette recommandation, et que nous avons l'information à travers le nombre de plus en plus grand des membres du GAC, et dans les réunions de haut niveau ministériel et avec tout cela, tout ce paquet, on pourrait compléter la pas exactement comme on l'a prévu, mais dire que nous avons respecté l'objectif des recommandations.

Vous trouvez que cela peut être acceptable et dire on a respecté la recommandation finalement, on l'a complétée. Pour prendre le point suivant des recommandations de l'ATRT, vous avez des objections à ce que je viens de dire ?

Nous allons en reparler dans le prochain point de l'ordre du jour
l'Egypte avait demandé la parole.

EGYPTE :

Merci M. le Président. Je veux répondre rapidement à notre collègue de l'Iran. Bien qu'il n'existe pas un suivi substantiel par rapport au fond lui-même, je crois que l'échange d'expériences, et le fait d'avoir documenté tout ce qui a été abordé dans les réunions de Londres et qui ont été partagé avec notre prochain hôte vont nous servir de base pour améliorer ce que nous jugerons convenable.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci M. le Président. Je vais répondre comme l'Egypte. C'est à dire la réunion gouvernementale de haut niveau, surtout la réunion de Londres, à ce moment-là, l'idée n'était pas que cela devienne un forum de négociations pour créer des résultats. Mais par contre, l'intention était de créer les réunions comme un forum pour échanger des opinions, pour établir la diffusion externe vers les pays en développement et aux pays non membres du GAC.

Nous voulions notamment écouter dans des sessions ouvertes et interactives les opinions des différents ministres et fonctionnaires. Je crois que nous avons réussi.

Il y a eu aussi un rapport de la présidence qui était un rapport du ministre, qui a parlé des procédures pour essayer de profiter de tout ce qui a été abordé pendant la réunion, de capturer les messages. Il y a eu des réflexions sur des questions d'intérêt. On a aussi parlé de la question de la transition des fonctions IANA. Et après, il y a eu des annexes à ce rapport bien plus détaillé, qui ont abordé les contributions reçues pendant la réunion.

Si on parle d'un forum d'une journée, je crois que les objectifs ont été respectés. Et peut-être l'hôte suivant à Marrakech pourra vraiment créer un ordre du jour là où les ministères et les ministres seront en mesure d'apporter dans un débat global et de manière ouverte et interactive, pourront coopérer pour échanger des opinions, augmenter la sensibilisation, et agir comme fonction externe. Je crois que tout cela renforce le GAC. Et cela augmente aussi la conscience à haut niveau gouvernemental sur le modèle multipartite et du rôle joué par les gouvernements dans un modèle de ce genre.

Voilà ma réponse au collègue de l'Iran sur ce à quoi on est parvenu dans la réunion de Londres. Et je veux aussi signaler un point qui a trait à la diffusion externe aux gouvernements qui ne participent pas au GAC.

L'un des mécanismes que nous pourrions peut-être utiliser par exemple dans ce cas, il y a la réunion en Amérique Latine, on peut faire la diffusion externe au gouvernement de la région, et je pense à l'Equateur, au Nicaragua qui ne sont pas membres du GAC. On pourrait les inviter pour observer et voir le modèle en action. Pour pouvoir démontrer l'importance de leur participation. On pourrait

garder cela à l'esprit pour l'avenir, à savoir la diffusion externe pour les gouvernements dans les régions où auront lieu les réunions de l'ICANN, et inviter ces gouvernements. Je viens de penser à ça. Peut-être serez-vous d'accord ? Voilà un des points sur lesquels on pourrait travailler davantage.

Enfin, pour ce qui est du rapport du SMSI + 10, ça a été très utile de le lire. Je vois bien aussi que l'on a souligné l'importance de maintenir la cible primaire de la révision et de l'apport pour le développement durable. Comme membre de la communauté technique, l'ICANN peut beaucoup contribuer à ce type d'actions, et on m'a dit que l'on travaille avec la Internet Society, et d'autres de la communauté technique pour aborder cela de manière plus vaste et qui aura lieu dans la SMSI +10, et dans le processus de révision pour tous ceux ayant trait au développement durable et pouvoir donner l'information de la Society à plus de personnes.

Là, il y a la transition de l'IANA, et tout ce qui a trait à la responsabilité de l'ICANN. Mais je crois que ce n'est pas là le point central. Mais la révision sur SMSI +10 sera dans le développement durable. Ceci découle du document que vous avez rédigé, et ce sera très utile.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Nous devons clôturer la séance. J'ai l'Argentine et l'Iran qui ont demandé la parole.

ARGENTINE : Merci M. le Président. Merci Mark d'avoir fait des commentaires sur les activités de la région.

Sur le plan d'action régional, c'est là d'où je viens, c'est pourquoi je n'ai pas assisté à cette réunion. On a organisé des séminaires en ligne avant et après les réunions de l'ICANN pour encourager les gouvernements de la région à participer. C'est une des actions exécutées par le comité exécutif de l'ICANN. Je suis la président du chapitre ISOC de l'Argentine, nous avons organisé des séminaires en ligne sur la réunion de l'ICANN qui ont vraiment eu beaucoup de succès. J'ai pu participer aussi à ces séminaires, et il y a eu plus de 60 participants dans un séminaire en ligne d'une heure, et je peux vous dire que ce chiffre est important pour l'Amérique Latine.

Ce n'est pas facile, il faut bien travailler là-dessus, mais il faut expliquer qu'il y a une manière de financer la participation. Peut-être il faudrait être plus efficace de ce point de vue. Mais il faut en parler.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Kavouss, je vous demande d'être bref.

IRAN : Je crois que Mark et Manal, peut-être que je n'ai pas été trop clair, ils n'ont peut-être pas compris mon commentaire ou ma question. Je ne mets pas en question l'efficacité. Ce que je dis, c'est que s'il y a eu une action de suivi, et je m'excuse mais je n'ai pas pu me faire comprendre. J'ai participé à la réunion de Londres. Mais je voulais tout simplement demander à propos des actions de suivi.

THOMAS SCHNEIDER : Merci pour vos précisions. Je pense qu'avec cela on peut conclure cette session, et passer à la séance suivante. Merci beaucoup de votre

travail à tous ceux qui ont aidé au travail de groupe de participation global des parties prenantes, et la participation des gouvernements. Nous allons continuer à faire des efforts pour aller de l'avant.

Et maintenant nous allons passer au point numéro 13 de notre ordre du jour, le dernier point à traiter aujourd'hui. Je vois qu'il y a des membres du conseil d'administration qui sont présents dans la salle. Je vous invite à nous rejoindre ici au podium.

Avant de céder la parole à Tom qui nous aidera pour diriger cette séance, je voulais dire que ce dont nous venons de discuter est l'une des conséquences des dernières recommandations. Comme nous avons vu, il y a un certain nombre d'autres recommandations. Nous y avons consacré beaucoup de temps dans des réunions précédentes pour suivre notre mise en œuvre de ces recommandations, et je crois que nous complétons cet ensemble de recommandations faites par l'ART 2. C'est quelque chose de positif.

Mais pour les détails, je cède la parole à Tom Dale.

TOM DALE :

Bonjour à tous. C'est toujours très bon d'être le dernier à prendre la parole, alors que tout le monde est fatigué.

Comme Tom vous l'a dit, nous allons voir les points qui ont surgi au sein du GAC après la réunion de Singapour pour parler aussi de ce que le communiqué du GAC, enfin la communication du GAC au conseil d'administration a touché quant aux recommandations de l'ART.

J'ai demandé ensuite à Manal Ismail de l'Egypte et aux membres du BGRI de nous indiquer quelles sont les prochaines étapes qu'ils

estiment être appropriées. Je ne sais pas si vous vous rappelez qu'à Singapour, le GAC a eu une réunion assez longue sur les recommandations de l'ATRT 2. Et à ce moment-là, on a décidé que par suite de la complexité de certains thèmes, le GAC préparerait entre les séances en présence une synthèse de la situation actuelle liée bien sûr aux recommandations de l'ATRT 2 pour le GAC, et qu'il allait présenter cela au conseil d'administration.

Il y a eu plusieurs versions de la lettre. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, elle était très longue, je l'ai diffusée parmi les membres du GAC, et devant les autorités pendant le mois d'avril, et le 8 mai la présidence du GAC a envoyé une lettre au conseil d'administration pour lui présenter une mise à jour de ce qui arrivait.

Cette mise à jour est disponible sur le site web du GAC. Si vous allez à ce point de l'ordre du jour, et les recommandations ont déjà fait l'objet d'une analyse dans la séance précédente, ce sont les recommandations 6.8 et 6.9 qui concernent la participation des gouvernements.

Le reste des recommandations ont été envoyées au conseil d'administration, mises en œuvre, ou partiellement mises en œuvre. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Mais le GAC a indiqué dans sa lettre au conseil d'administration que tous ces thèmes étaient considérés sous le jour d'un processus d'amélioration continu lié à la gouvernance. Il y a toujours un travail en cours à cet égard.

Le GAC remercie aussi l'agent de liaison concernant la recommandation 6.5 sur le processus de consultation du conseil d'administration et du GAC concernant les consultations établies dans

les statuts. Et pour les objectifs du GAC, on a indiqué dans la lettre au conseil d'administration et à l'intérieur qu'il y avait des domaines où il fallait continuer à travailler, et on a identifié des tâches qui ont été déléguées pour le travail du secrétariat de l'ACIG.

Le secrétariat s'occupe aussi de travailler dans cette réunion, dans les questions liées aux questions de la transition de fonctions de l'IANA.

Si vous avez besoin de plus de détails à cet égard je peux vous les donner, mais c'est ici que nous avons arrêté notre travail pour le moment. Nous n'avons pas encore de réponse du conseil d'administration.

Vous souhaitez peut-être continuer la question du BGRI et du conseil d'administration ici.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci Tom de cette mise à jour. Je vais céder la parole aux membres du BGRI et du conseil d'administration pour qu'ils fassent des commentaires ou des questions, ou qu'ils nous disent s'ils ont quelque chose à propos de la lettre. Qui veut commencer ? L'Egypte.

EGYPTE :

Moi, je n'ai pas de question par rapport à la lettre. Mais si l'on revient à la lettre, je ne sais pas s'il y a une réponse à cette lettre.

ERIKA MANN :

Quelle est l'attente par rapport au calendrier pour avoir une réponse du conseil d'administration ? Est-ce qu'on disait quelque chose là-dessus ? Non ? Rien ?

THOMAS SCHNEIDER : Non, comme nous l'avons dit, le GAC estime que nous complétons toutes les recommandations, et que nous les avons complétées partiellement. En tout cas la recommandation 6.5 comme Tom l'a dit. Donc de notre point de vue, nous essayons de tout compléter, et de considérer ceci comme une tâche qui est finie. Voilà notre vision.

Je ne sais pas si quelqu'un parmi vous voudrait faire des commentaires ou dire si vous estimez qu'il y a quelque chose encore à compléter par rapport aux recommandations de l'ATRT 2.

GONZALO NAVARRO : Comme Thomas l'a dit, c'est un travail en cours où le GAC et le conseil d'administration doivent travailler dans l'avenir. Nous ne voyons pas de questions à résoudre par rapport aux résolutions du conseil d'administration.

Nous pourrions le revoir dans l'avenir pour donner une réponse à la prochaine réunion de l'ICANN à Dublin.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Gonzalo. Est-ce qu'il a d'autres questions ou commentaires ?

S'il n'y a plus de questions ou de commentaires, nous sommes sur le point de clore notre processus. C'est quelque chose de bon. Nous n'avons pas besoin de poursuivre cette séance, à moins que quelqu'un ait quelque chose à dire. Personne ?

Merci beaucoup d'être venus. Cela a été l'une des séances les plus courtes avec le conseil d'administration. Une très bonne expérience.

J'espère que vous vous ferez un plaisir d'assister à d'autres séances, et que vous allez passer une bonne soirée.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]